

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 15

*Der schweizerische Gesandte in Rom, J. B. Pioda, an den Bundespräsidenten
und Vorsteher des Politischen Departementes, E. Müller*

S handschriftlich. Strictement confidentiel

Rome, 24 février 1913¹

De très bonne source on me rapporte ce qui suit sous le sceau du secret: «L'Italie s'était jusqu'ici refusée de stipuler une convention militaire, en vue d'une guerre contre la France, avec l'Allemagne. C'est elle, par contre, maintenant qui vient de faire des ouvertures à l'Allemagne en prévision d'une telle éventualité.»

L'attitude prise par Poincaré dans l'affaire du *Manouba*² a impressionné profondément le Gouvernement italien et en général l'opinion publique en Italie et cette impression n'est nullement effacée. La croissante popularité de Poincaré

1. *Notiz Müller*: Erhalten über Genf den 27. Februar abends 5 Uhr.

2. *Beschlagnahmung eines französischen Schiffes durch die italienische Marine.*

766

ANFANG MÄRZ 1913

en France est un fait peu apte à diminuer les préoccupations italiennes du côté de la frontière de l'ouest. Aussi, l'ancienne préoccupation de l'état-major italien au sujet du Simplon vient de s'aggraver. Ce passage est considéré comme l'une des voies d'invasion les plus dangereuses du côté de la France, malgré que celle-ci aurait à passer sur notre corps. Une surprise de la part de la France est considérée ici comme possible malgré notre vigilance et notre bonne organisation. Les mesures prises dans la province de Novare et précisément dans les environs du Lac Majeur par l'autorité militaire seraient l'effet de ces préoccupations. Les vagues allusions du Général Pollio lorsqu'il m'a fait les déclarations que j'ai eu l'honneur de vous rapporter se référeraient à ces mesures.